

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08-02-18

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2018-6117

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier de 3 bâtiments et d'un parking public de stationnement pour commerces de 55 places, au niveau de l'avenue J.F Kennedy, dans le secteur "Mérignac Soleil" sur la commune de MERIGNAC (33), dont la surface de plancher totale est d'environ 23 400 m².

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC KENNEDY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. PICHET Benoit - Président

RCS / SIRET

8 2 9 | 0 9 9 | 9 2 8 | 0 0 0 1 4

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Permis de construire créant une surface de plancher totale d'environ 23 400 m ² et couvrant un terrain d'assiette d'une superficie d'environ 15 540 m ² .
41.a	Aire de stationnement ouverte au public de 55 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'ilot FIAT s'inscrit dans l'opération portée par Bordeaux métropole "50 000 logements autour des axes de transport public". Le projet de construction sera porté par la SNC KENNEDY, comprenant 290 logements répartis dans 3 bâtiments en R+6, pour environ 23 400 m² de surface de plancher.

Le programme est composé comme suit :

- Bâtiment A : 108 logements pour 322 personnes et des commerces en RDC face à l'avenue JF Kennedy,
- Bâtiment B : 78 logements pour 261 personnes et des commerces en RDC face à l'avenue JF Kennedy,
- Bâtiment C : 104 logements pour 304 personnes.

La typologie des logements s'échelonne du T2 au T5.

Le découpage des bâtiments permet de libérer une part généreuse d'espaces publics, de jardins communs et d'équipements. Les espaces verts en pleine terre représentent 22% du projet.

L'accès véhicule aux sous-sols des bâtiments A et B sera implanté au Nord-Ouest du projet via la rue Peyandreau et l'accès au sous-sol du bâtiment C par la rue J. Anquetil au Sud. Le stationnement en sous-sol proposera 302 places, et 55 places seront disponibles pour les commerces en aérien et en R+1.

La réalisation du projet engendre la démolition du bâtiment de concession FIAT (2 200 m²).

4.2 Objectifs du projet

L'îlot FIAT s'inscrit dans le cadre de l'opération "50 000 logements autour des axes de transport public".

Le projet a pour objectifs de :

- Développer une stratégie paysagère volontariste de fertilisation des sols (pleine terre, espaces généreux dédiés au paysage),
- Valoriser le positionnement stratégique de l'îlot et sa visibilité depuis les axes structurants routiers et transports en commun des avenues de Matosinhos et Kennedy,
- Initier la structuration d'un front urbain le long de l'avenue Kennedy en valorisant la hauteur offerte par le PLU et l'implantation des bâtiments et organiser des vues vers les cœurs d'îlots,
- Privilégier les dispositifs constructifs et architecturaux rationnels et industrialisables afin d'innover réellement sur la qualité des logements proposés (taille, luminosité, évolutivité, espaces extérieurs...),
- Favoriser la mixité programmatique et les dispositifs architecturaux permettant la superposition de différentes fonctions et leur réversibilité ou évolutions dans le temps,
- Proposer des dispositifs de signalétique et d'enseigne innovants, pleinement intégrés à l'écriture architecturale et s'intégrant parfaitement aux parti-pris paysager de l'opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu en décembre 2018. La construction de l'îlot consistera en :

- La démolition du bâtiment FIAT présent sur le site,
- Le terrassement des sous-sols en 3 phases,
- Le passage des réseaux enterrés d'eaux usées, d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des réseaux divers,
- La construction des bâtiments,
- L'aménagement des espaces verts paysagés, des cheminements doux et des espaces communs.

Des installations provisoires de chantier seront mises en place durant la période de préparation et jusqu'à la fin du chantier (base de vie de chantier).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet vise à créer une zone d'habitation et d'activités desservi au Nord par la rue de Peyandreau raccordée à l'avenue JF Kennedy et au Sud par la rue J. Anquetil.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements et de commerces: vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets, d'eaux usées, consommation d'eau potable...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et de démolir (Code de l'Urbanisme)

Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement) enregistré sous le n° cascade 33-2017-00120

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis de construire	15 540 m ²
Surface de plancher totale	23 400 m ² dont 2 677 m ² de surface de plancher commerces/services
Nombre de places de stationnement en sous-sol pour les logements	302 places
Nombre de places de stationnement en aérien et en R+1 pour les commerces	55 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue JF. Kennedy, rue J. Anquetil/
Avenue Matosinhos
Commune de MERIGNAC (33)

Cadastre: section AW n°156, 171, 173,
193, 214 et 280

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 39 ' 39 " W Lat. 44 ° 49 ' 55 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon l'arrêté préfectoral du 2 juin 2016, les infrastructures jouxtant le site font l'objet d'un classement sonore:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenue JF Kennedy : classement sonore routier 3 (100 m) - Rue Jacques Anquetil : classement sonore routier 3 (30 m)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude d'identification et de délimitation de zones humides sur le secteur de Mérignac Soleil a été réalisée par NYMPHALIS en novembre 2017. Elle n'a pas mis en évidence la présence de zone humide sur l'emprise du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les études réalisées par BURGEAP et SOLER Environnement, il existe des zones impactées au droit du site. Les analyses réalisées sur les eaux souterraines ont montré un impact très localisé lié à la présence d'une ancienne cuve enterrée. L'enlèvement de cet ouvrage ainsi que la purge des terres encaissantes devraient supprimer cette pollution des eaux souterraines.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mérignac est concernée par la ZRE de l'aquifère "Oligocène à l'Ouest de la Garonne", dont la cote de référence est à +20 m NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site NATURA 2000. Le site le plus proche se situe à plus de 10 km, il s'agit de la Garonne, inscrite au réseau NATURA 2000 Directive-Habitats sous le code n°FR7200700.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les bâtiments au réseau AEP. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis de construire et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de démolition du bâtiment "FIAT Auto" présent sur le site seront selon leur nature réutilisés sur site ou envoyés vers des filières appropriées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est actuellement en partie Nord urbanisé ancienne concession automobile Fiat abandonné et parking), et en partie Sud majoritairement occupé par une plantation de peupliers et de saules. Il est à noter que le site est régulièrement "occupé" par les gens du voyage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas les ZNIEFF et les sites inscrits qui sont très éloignés. Le projet est localisé hors des zones de protection et de sauvegarde. Le projet n'impacte pas de zone humide d'après l'étude de NYMPHALIS. Le projet engendrera un rabattement de nappe temporaire, il pourrait engendrer une baisse du niveau de la nappe dans les puits de particulier situés à proximité - Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau enregistré sous le n° cascade 33-2017-00120
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement en partie urbanisé (ancienne concession automobile) et en partie occupé par une végétation non spontanée sur sols anthropiques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site d'étude a fait l'objet d'un diagnostic de pollution des sols, avec une analyse et un plan de gestion permettant de mettre en compatibilité le projet avec la réglementation. Ce point est détaillé en annexe 7.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de nouveaux logements, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer en voiture, mais également des déplacements doux : piétons, cycles et transports en commun, dans une zone très bien desservie par ces services.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances - certification H&E (charte chantier propre). Pour la phase d'exploitation, le bureau d'étude acoustique de la maîtrise d'œuvre déterminera le traitement acoustique adéquat du parc afin d'obtenir, d'une part un confort acoustique satisfaisant à l'intérieur du parc et d'autre part respecter la réglementation concernant l'impact sonore sur le voisinage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage naturel sera privilégié pour limiter la consommation en journée. L'éclairage nocturne sera limité par une gestion automatisée de l'éclairage par zone (mise en veille/allumage/intensité).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues des infrastructures et bâtiments commerciaux.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p> <p>Charte chantier propre liée à la certification Habitat et Environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront collectées, stockées par le biais de bassins alvéolaires avant rejet régulé par ouvrage de régulation aux normes, dans le réseau public sous la rue Jacques Anquetil.</p> <p>Les eaux usées seront également rejetées dans le réseau d'assainissement public de la rue Jacques Anquetil.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif et gravitaire propre au projet qui sera connecté au collecteur public et traitées au niveau de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La démolition de la construction existante devrait entraîner la production de déchets non dangereux et/ou inertes.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de Mérignac Soleil est aujourd'hui un des principaux sites commerciaux de l'agglomération bordelaise. A l'horizon 2020, le secteur bénéficiera du prolongement de la ligne de tramway vers l'aéroport. Les collectivités souhaitent faire bénéficier ce secteur d'un renouvellement urbain et y créer une offre de logements et de commerces/services de proximité en faisant de la reconquête par le paysage dans ce secteur très imperméabilisé. Le projet vient créer plus de pleine terre que le site existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'opération « 50 000 logements » pilotée par Bordeaux Métropole, le périmètre Mérignac Soleil a été retenu pour bénéficier d'un renouvellement urbain.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction vis-à-vis du bruit de l'avenue JF Kennedy

- bande de recul de 20 m pour la construction des logements collectifs par rapport à la route ,
- Double orientation pour les logements face à l'avenue J.F Kennedy et de l'avenue Matosinhos,
- Affaiblissements acoustiques des composants des façades (étude acoustique réalisée par Emacoustic).

L'objectif étant d'allier habitat et espaces naturels, et d'optimiser au mieux les possibilités du site tout en créant des espaces verts de qualité.

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et de l'inventaire scientifique.

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis rejetées de façon régulée vers le réseau public (gestion qualitative et quantitative).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Actuellement, les parcelles objet du projet sont occupées par un hangar de concession automobile abandonné, d'un parking et d'un espace en friche.

L'opération projetée a été programmé en prenant en compte les enjeux identifiés, tout en respectant l'ensemble des prescriptions. Le projet vise à améliorer la situation actuelle tant sur le plan paysager, environnemental, humain et économique. Les impacts, enjeux et mesures de ce site seront intégré à l'étude d'impact de l'ensemble du secteur.

Du fait de la prise en compte dans le projet ou de la faible importance des enjeux, ce projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Présentation du site et du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le

Signature

SNC AVENUE KENNEDY
Siège Social : 20/24 avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
Tél. : 05.56.07.47.00
Fax : 05.56.07.47.01
N° SIRET : 829 099 928 00014
N° APE : 6810 Z

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus